

DEC151988DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Gabriel Chardin, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 2 juillet 2015 approuvant la prorogation du consortium de droit privé italien EGO ;

Vu la décision DEC142052DAJ du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de M. Gabriel Chardin aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures ;

Vu l'acte constitutif du consortium « European Gravitational Observatory » (EGO) du 11 décembre 2000, répertoire n.11228/48665 – enregistré à Pise le 29 décembre 2000, n.1108 ;

Vu l'acte modifiant le consortium EGO du 4 février 2009, répertoire n.17411/8121, enregistré à Pise le 10 février 2009, n.983 serie 1T ;

Vu le projet d'acte notarié portant prorogation du consortium EGO pour une durée de 5 ans à compter du 11 décembre 2015 jusqu'au 10 décembre 2020 ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Gabriel Chardin, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte notarié portant prorogation du consortium EGO pour une durée de 5 ans à compter du 11 décembre 2015 jusqu'au 10 décembre 2020.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 septembre 2015

Alain Fuchs